

Actus Longe Côte Marche Aquatique n°14 – Septembre 2017

Destinataires : référents régionaux Longe Côte Marche Aquatique, comités régionaux et départementaux (littoral), clubs, formateurs

A diffuser sans modération (référents départementaux, animateurs, pratiquants, etc...)

Référent régional, président de club, animateur... cette actu Longe Côte Marche Aquatique est réalisée pour vous ! Si vous souhaitez mettre votre région, votre club... à l'honneur, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos informations par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Le 3^{ème} Championnat de France Longe Côte, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017

Après les Hauts-de-France en 2015 et la Bretagne en 2016, nous vous donnons rendez-vous en **Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour vivre ensemble le 3^{ème} Championnat de France de Longe Côte. Il se déroulera les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 sur l'étang de Berre, plage du Jaï, à Marignane dans les Bouches-du-Rhône. 400 compétiteurs sont attendus pour prendre part aux épreuves solo, tierce et quinte.**

Le samedi 30 septembre, place à la compétition : Venez encourager et admirer les performances des longeuses et longeurs issus de 25 clubs de tous les littoraux français, lors des épreuves de qualifications et finales sur des parcours chronométrés de 100 mètres en solo ou 1 000 mètres en équipes de 3 ou 5. Quatre catégories sont concernées : Juniors (- 18 ans), Senior (18/39 ans), Vétéran 1&2 (40/59 ans & 60/+). Chaque finale viendra récompenser la femme, l'homme ou l'équipe qui aura longé le plus vite !

Le dimanche 1^{er} octobre, des séances découvertes gratuites sont proposées sur plusieurs plages autour de Marseille à tous celles et ceux qui désirent découvrir l'activité et profiter des vertus de l'eau de mer !

La 3^{ème} édition du Championnat de France Longe Côte est organisée par les comités FFRandonnée Provence-Alpes Côte-d'Azur et Bouches-du-Rhône sous l'égide la FFRandonnée et de l'association Sentiers Bleus. La compétition bénéficie du soutien de la ville de Marignane, du Conseil régional PACA et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Pour télécharger les documents relatifs au 3^{ème} Championnat de France Longe Côte, cliquez sur les liens ci-dessous :

- [L'affiche](#)
- [Le flyer](#)
- [Le communiqué de presse](#)

Nous vous attendons nombreux !

Pour plus d'informations sur le 3^{ème} Championnat de France Longe Côte, contactez-nous par mail cdflongecote@ffrandonnee.fr ; et consulter le site internet de la FFRandonnée, rubrique [randonner/pratiques de randonnée/longe côte marche aquatique](#)





Une équipe internationale au 3^{ème} Championnat de France Longe Côte

Cette troisième édition du Championnat de France aura le plaisir d'accueillir une équipe, membre du club AWA international, composée d'Allemands, d'Espagnol, d'Américain et de Tunisien. L'équipe participera aux épreuves, hors classement pour devenir ambassadrice du French Water Walking en Allemagne. Venez les rencontrer et les encourager !

Les compétiteurs prêts pour la compétition

Dans leurs clubs respectifs, les compétiteurs se préparent à disputer le Championnat de France et s'entraînent pour réaliser le meilleur temps et espérer une place en finale. Début septembre, dans une eau déchaînée, les clubs de Hyères Longe Côte et Excursionnistes Marseillais se sont entraînés sur la plage de Jai, à l'étang de Berre, là même où se déroulera le 3^{ème} Championnat de France Longe Côte. Souhaitons bonne chance à tous les compétiteurs de France !



[Retrouvez](#) les photos de cet entraînement commun

Modification du logo et dénomination de l'activité

Avec l'obtention de la délégation Longe Côte par le Ministère des Sports en début d'année, la FFRandonnée fait évoluer les logos et pictos Longe Côte/Marche aquatique. L'ajout d'une pagaie dans les mains du randonneur veut donner une image plus dynamique et plus sportive de l'activité afin de séduire toujours plus de nouveaux adeptes.



De même, le changement de dénomination Longe Côte/Marche Aquatique Côtière pour Longe Côte/Marche Aquatique correspond à la volonté de pouvoir développer cette activité sur de nouveaux sites de pratiques, hors du littoral et notamment dans les lacs. (cf l'article sur l'expérimentation en Haute-Savoie).



Vous pouvez télécharger ce logo et picto sur [l'espace fédéral](#), à la rubrique animer-encadrer-organiser/pratiques associatives et publics associés (rappel : identifiant : basedoc@ffrandonnee.fr ; mot de passe : BDcomites2016)

Le Comité National Longe Côte Marche Aquatique

Comme annoncé dans l'actu n°13, le Comité National Longe Côte Marche Aquatique a officiellement vu le jour le 16 mai 2017. La première réunion du comité directeur aura lieu le dimanche 1^{er} octobre à Marignane, au lendemain du 3^{ème} Championnat de France Longe Côte.

Les statuts du Comité National Longe Côte Marche Aquatique précisent que le collège des membres titulaires comporte 9 représentants des clubs des comités régionaux « maritimes ». Chaque région a donc été amenée à élire, selon les modalités définies, un représentant appelé à siéger au sein de ce collège.

Cette première réunion du comité directeur permettra d'élire les membres du comité directeur et de constituer le bureau suite à la récente démission du Président, Daniel Truy et la trésorière, Marie Presse. Hervé Benoit-Chieux, membre de l'association Sentiers Bleus (collège des fondateurs) a également démissionné de ses fonctions.

Cette réunion aura aussi pour objectif de constituer les membres des commissions (formation, vie associative, développement de la pratique et sites de pratique) et d'établir leurs priorités et plan d'actions pour l'année 2018.



Animation du réseau : la saison sportive 2017-2018 est lancée

La saison 2017/2018 s'annonce un peu particulière puisqu'elle marque le 70ème anniversaire de la Fédération. De fait, chacun des supports de communication produit pour l'occasion sera frappé du logo événementiel 70 ans.

Pour cette nouvelle campagne d'adhésion, la Fédération met également en avant la diversité des pratiques de la randonnée dans la continuité de la campagne précédente, à travers l'utilisation d'images des différentes formes de pratiques et des différents terrains de jeux. Suite à l'obtention de la délégation Longe Côte par la Fédération en début d'année, cette pratique sera mieux valorisée dans les différents visuels.



Une vidéo d'1'45'' a été réalisée pour promouvoir la pratique de la randonnée et l'adhésion dans un club FFRandonnée. Ce film, réalisé en Motion Design (technique qui consiste à mettre en mouvement des éléments graphiques avec des photos et ou vidéos), répond à une question simple « Pourquoi randonner dans un club FFRandonnée ? » et met en avant les 3 motivations principales des adhérents (déclarées dans l'enquête réalisée en début d'année) : 1. Pratiquer la randonnée en club permet de rester en bonne santé ; 2. De se voir proposer des randonnées variées avec un animateur ; 3. De rencontrer du monde.

Ce support vous sera très utile pour les salons ou les forums d'associations et peut être partagé sur les réseaux sociaux. [Lien](#) vers la vidéo.

L'ensemble des visuels est téléchargeable sur le lien suivant : [visuels campagne adhésion 2017/2018](#)

Ils sont également disponibles dans la base documentaire de l'espace fédéral dans le dossier : Structure / Siège / Adhésion / Documents adhésion saison sportive 2017-2018 / Visuels adhésion 2018

> La fiche d'informations sur les activités des clubs

Tout au long de l'année, et plus particulièrement en début de saison sportive, les (futurs) pratiquants souhaitent rejoindre un club affilié à la FFRandonnée et pratiquer leur passion favorite.

Pour les accompagner dans le choix d'un club, il est essentiel de remplir et de mettre à jour la fiche d'activité de votre club directement sur le site de gestion de la vie fédérale :

<https://gestion.ffrandonnee.fr>, onglet activités sur la page de votre structure.

N'oubliez pas de cocher la case « Affichage des coordonnées sur le site public » dans l'onglet « Coordonnées/Grand Public », permettant de retrouver votre club sur le site internet de la Fédération et ainsi mieux répondre aux souhaits des pratiquants.

> Le certificat médical

La FFRandonnée a choisi d'appliquer la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, qui imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.



Voici donc les nouvelles règles que doivent appliquer les clubs affiliés à la FFRandonnée à compter de la saison sportive

2017/2018 quels que soient l'âge du licencié et la ou les disciplines pratiquées :

- Première prise de licence : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans, sous certaines conditions.



- **Renouvellement de licence** : Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un [questionnaire de santé](#).
 - S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il [atteste](#), il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
 - S'il répond « OUI » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.
Ces nouvelles dispositions s'appliquent à tous quel que soit l'âge et la discipline pratiquée.
- **Pratique en compétition** : Attention, pour pratiquer le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 ans. Lors d'une compétition, le licencié présente un certificat médical daté de moins d'un an (à la date de la compétition) ou de moins de 3 ans accompagné des attestations de réponses négatives au questionnaire de santé, pour les années intermédiaires.

Retrouvez toutes les informations sur l'adhésion sur le site internet www.ffrandonnee.fr rubrique nous rejoindre/licence ; ou contactez-nous par mail à association@ffrandonnee.fr

Formation animateur Longe Côte Marche Aquatique/Initiateur Longe Côte Marche Aquatique

Au 1^{er} septembre 2017, 332 animateurs garantissent un accueil et un encadrement de qualité dans les 85 clubs de la Fédération qui proposent l'activité Longe Côte Marche Aquatique.

Une dernière formation 2017 est organisée en Bretagne les 26 et 27 septembre 2017, pour la 1^{ère} session, et les 15 et 16 novembre 2017, pour la 2^{ème} session. (Stage complet).

Retrouvez d'ores-et-déjà les dates des formations 2018 sur [le site officiel de la formation](#) en randonnée édité par la FFRandonnée.

Pour plus d'informations sur le cursus de formation, contactez-nous par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

La pratique du longe côte en milieu lacustre : une expérimentation en Haute-Savoie

Pratiquée uniquement sur les côtes du littoral, l'activité longe côte/marche aquatique arrive sur les rives du lac Léman. C'est sur la plage de sable à pente douce d'Excenevex (Haute-Savoie) que se déroulera les sorties du club Les Marcheurs du Léman, nouvellement créé et encadrées par l'animateur diplômé du club.



Actuellement le mémento fédéral édité par la FFRandonnée ne permet pas encore la pratique en milieu lacustre, il s'agit donc ici d'une expérimentation qui sera ensuite étudiée par la Fédération. A noter que le club a obtenu l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie avant de se lancer dans l'activité. (au titre de la police de la navigation et de la police de la conservation du domaine public fluvial).

Renseignements auprès de Diego Cattaneo par mail diegocatta1@aol.com

Et toujours...

Le partenariat avec Egalis, nouveau fournisseur Longe Côte - Marche Aquatique de la FFRandonnée

Egalis, leader dans la production et la distribution d'équipements nautiques, s'est associé à la FFRandonnée. Forte de ses vingt-sept ans d'expérience et grâce à sa gamme de produits spécifiques, Egalis se place parmi les entreprises leaders et innovantes sur des équipements adaptés et spécialement conçus pour le LC/MAC.



Dans le cadre de son partenariat avec la FFRandonnée, Egalis développe du matériel adapté à la pratique du Longe Côte Marche Aquatique et propose une offre préférentielle à destination des clubs et comités pour la commande de packs de pagaies.

Pour connaître les tarifs et téléchargez le bon de commande, rendez-vous sur le site de la Fédération : www.ffrandonnee.fr (rubrique Partenaires)

Document promotionnel Longe Côte - Marche Aquatique

Réalisé dans le cadre du partenariat entre la FFRandonnée et les « Sentiers bleus », ce document promotionnel est diffusé gratuitement à l'ensemble des comités (jusqu'à 100 exemplaires) et associations affiliées (jusqu'à 50 exemplaires) sur simple demande.



T-shirts technique Longe Côte - Marche Aquatique

A l'occasion du 1^{er} Championnat de France de Longe Côte, la Fédération a réalisé des tee-shirts techniques Marche Aquatique et les met à disposition des comités, des associations mais aussi du grand public. Respirant, d'un bleu turquoise avec le picto FFRandonnée marche aquatique sur le cœur et le logo sur la manche, ce nouveau t-shirt sera votre allié pour vous aider à promouvoir l'activité.

Prix Public : 16 € - Prix club/comité : 13€



Plus d'informations : info@ffrandonnee.fr et sur www.ffrandonnee.fr rubrique Boutique

Guide méthodologique pour développer une offre de Longe Côte - Marche Aquatique

Organisé sous formes de fiches pratiques, ce guide méthodologique vous apporte les informations nécessaires à la mise en place d'une section et/ou à la création d'une association Marche Aquatique. Retrouvez-le sur la page internet consacrée à la marche aquatique.

Cette lettre d'informations vous apporte les informations fédérales nécessaires au développement de la pratique et répond à vos besoins quand à la mise en place et à la structuration de cette activité au sein de votre réseau.

Chaque trimestre vous recevez les dernières informations relatives au Longe Côte Marche Aquatique.

Si vous souhaitez l'enrichir par vos informations, vos expériences,... n'hésitez pas à nous contacter par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Toute personne souhaitant recevoir la lettre Longe Côte Marche Aquatique peut s'inscrire en envoyant un mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr